



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 30 MARS 2023
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 10 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre. Il est précisé que la réunion est réalisée en présentielle et également en visioconférence (V).

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix - 19 suppléants

Présents ce jour : 12 Procurations : 3 représentants au total 29 voix

Étaient présents :

Monsieur André COËNT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALLOU-LEGUEN, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Xavier MARTIN, Madame SALLOU-LEGUEN, Madame Carine HUE (V), Monsieur Jacques MAINAGE (V), Monsieur Erven LEON (V).

Procurations :

Monsieur Patrice KERVAON à Monsieur Joël PHILIPPE, Monsieur Romuald COCADIN à Monsieur André COENT. Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Erven LEON.

Étaient excusés :

Madame Marie-Louise DRONIOU, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Christophe BETOULE, Monsieur Jean-François LE BRAS, Madame Anne-Françoise PIEDALLU. Monsieur Romuald COCADIN. Monsieur Patrice KERVAON

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Romain MUNOZ
Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE
Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU
Lannion-Trégor Communauté : Mickaël THOMAS

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Mutualisation des services des aéroports costarmoricains
- Point sur les projets
- Point sur l'avitaillement (départ Air BP octobre 2023)
- Point sur le dossier prud'hommal de M. Eric Vincent
- Point sur la refonte de la convention avec la DGAC
- Questions diverses

+

1 – APPROBATION DU PV DU 06 DECEMBRE 2022

Rapporteur : André COENT, Président

Aucune remarque n'étant formulée. Le Procès - Verbal de la séance du 06 décembre 2022 est approuvé.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : André COENT, Président

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis aux membres avec la convocation présentant les prévisions des grandes masses budgétaires de l'année 2023. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une obligation réglementaire et est la première étape du cycle budgétaire.

VU Les dispositions de l'article 2017 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Présents : 12	Pouvoirs : 3	Total : 29	Exprimés : 29
POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	Ne prend pas part au vote : 0

PRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL est invité à PRENDRE ACTE
Qu'un débat sur les orientations budgétaires 2023 a bien eu lieu sur la base du rapport joint en annexe.

Rapport Préalable au
Débat d'Orientation Budgétaire 2023

SYNDICAT MIXTE

AEROPORT - LANNION - COTE DE GRANIT ROSE

2023

Table des matières

Table des matières.....	5
1.....	PREAMBULE 6
1.1.....	L'aéroport de Lannion dans le contexte départemental 6
1.2.....	La fréquentation de l'aéroport en 2022 Erreur !
Signet non défini.	
2.....	LE FONCTIONNEMENT 7
2.1.....	Les ressources en provenance des membres du syndicat 7
2.1.1	La répartition statutaire de la contribution des membres 7
2.1.2	Les prévisions de recettes pour 2023 7
2.2.....	La prévision des recettes de fonctionnement par chapitre pour 2023 8
2.3.....	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 8
2.3.1	LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 8
2.3.1.1	L'INFLATION 8
2.3.1.2	L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 8
2.4.....	La prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2023 9
3.....	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 9
3.1.....	LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2023 10
3.2.....	LE RECOURS A L'EMPRUNT 10
4.....	L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2023 10

PREAMBULE

Le syndicat mixte de l'aéroport Lannion Côte de Granit Rose gère la plateforme aéroportuaire de Lannion. La décision de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Lannion- Côte de Granit Rose et celui de Paris Orly a eu un fort impact sur l'activité du syndicat en 2018 et 2019.

L'activité de la plateforme est concentrée sur :

- Aviation Générale
- Aviation d'Affaire
- Aviation Commerciale sur demande
- Ecole de Parachutisme de fin mars jusqu'à fin octobre
- Evènementiels avec notamment l'accueil de la Patrouille de France
- Accueil de la Gendarmerie pour la surveillance des côtes notamment l'été
- Rapatriements sanitaires - Evasan
- Vols républicains
- Vols militaires

L'aéroport de Lannion dans le contexte départemental

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a initié un travail commun entre les syndicats mixtes des aéroports de Saint Brieuc et de Lannion sur la mutualisation des moyens et la possible fusion des deux syndicats.

La demande de retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie des deux syndicats mixtes est actée. Les modalités de répartition de l'actif et du passif est en cours d'évaluation.

LE FONCTIONNEMENT

Les ressources en provenance des membres du syndicat

La répartition statutaire de la contribution des membres

Avec la présence de la CCI :

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	PARTICIPATION LIGNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	54.47 %	50 %
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	40.53 %	50 %
CCI	5.00 %	
Total	100 %	100 %

A l'issue de processus de sortie de la CCI, il faudra redéfinir dans les statuts du syndicat les taux de participation des membres restants. Dans l'attente, il faut calculer la participation selon les statuts en vigueur.

Les prévisions de recettes pour 2023

Rappel 2020-2021-2022

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2020	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2021	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2022
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	582 829 €	544 700 €	381 290 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	433 671 €	405 300 €	283 710 €
CCI	53 500 €	50 000 €	0 €
Total	1 070 000 €	1 000 000 €	665 000 €

Projet 2023 :

	Fonctionnement 2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	381 290 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	283 710 €
Total	665 000,00 €

La prévision des recettes de fonctionnement par chapitre pour 2023

ChapCodLib	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		211 569,61 €	580 033,29 €	471 115,28 €
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	21 161,21 €	16 335,98 €	13 235,21 €	
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	150 000,00 €
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	35 110,72 €	41 191,57 €	44 935,12 €	43 000,00 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 070 000,00 €	1 000 000,00 €	665 000,00 €	665 000,00 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	155 730,58 €	315 578,39 €	242 931,64 €	232 064,72 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	141 537,98 €	172 960,36 €	79 835,43 €	139 800,00 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				320,00 €
	1 572 932,49 €	1 907 027,91 €	1 775 362,69 €	1 701 300,00 €

Le résultat cumulé constaté de fonctionnement de l'année 2022 est de + 471 115.28 €, il s'explique en partie par l'attribution en 2021 d'une avance remboursable exceptionnelle de la taxe FIATA (+ 245k€).

La participation des membres pour 2023 peut ainsi être maintenue tout en gardant en réserve les moyens de rembourser l'avance du FIATA (à partir de 2024).

Une recette exceptionnelle de fonctionnement est inscrite pour la prise en charge par les Aéro-clubs des travaux de rénovation d'un hangar.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'INFLATION

L'inflation 2023 retenue par la loi de finances pour 2022 est de +4.6 % mais les premiers mois de l'année laissent apparaître une inflation bien plus conséquente.

L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi NOTRe, il est intégré au rapport d'orientations budgétaires une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et des effectifs ainsi que les crédits afférents. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et doit tenir compte des évolutions nationales et des éléments locaux de contexte.

La structure des effectifs

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport compte, au 31/12/2022, 7 postes permanents dont 7 pourvus.

La structure des effectifs des emplois permanents est la suivante :

Au 31/12/2022	CDI de droit privé	Agent de Droit public
	6	1

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel prévisionnelles 2023 sont les suivantes :

Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Evolution 2022/2023
450 000 €	488 700 €	+ 8.6 %

Ce montant prend en compte :

- Le remboursement au Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Brieuc de la part du salaire du directeur mutualisé
- Le paiement des anciens contentieux concernant les personnels licenciés suite à l'arrêt de la ligne régulière.
- L'évolution salariale lié au Glissement Vieillesse Technicité

La prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2023

ChapCodLib	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	581 979,66 €	497 687,90 €	491 425,43 €	513 180,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	371 166,95 €	410 123,00 €	402 417,79 €	488 700,00 €
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				58 800,00 €
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	317 044,65 €	360 357,58 €	354 772,24 €	352 000,00 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,81 €	1,96 €	1 569,22 €	3 000,00 €
66-CHARGES FINANCIERES	62 244,03 €	57 220,19 €	53 190,88 €	49 100,00 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 178,87 €	1 603,99 €	541,33 €	236 000,00 €
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			316,48 €	520,00 €
	1 352 615,97 €	1 326 994,62 €	1 304 233,37 €	1 701 300,00 €

Une provision de 231 000 € est portée en charge exceptionnelle pour assurer le remboursement, à terme, de l'avance de FIATA.

Au niveau des charges à caractère général, il est prévu une croissance des charges du fait de l'inflation constatée, en particulier sur les postes énergie et carburant.

Par ailleurs, pour les charges de personnel, il est pris en compte l'effet Glissement Vieillesse Technicité, le poste de directeur mutualisé ainsi que le paiement des contentieux liés au dernier plan social de l'établissement.

Un virement de 58 800 € est effectué vers la section d'investissement pour la prise en charge des travaux de rénovation du hangar par les aéro-clubs.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

SensLib	ChapCodLib	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP
DEPENSES	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		8 543,58 €		
	040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	150 000,00 €
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 332,50 €	1 170,00 €		
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 706,26 €	11 265,19 €	4 012,68 €	202 592,02 €
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	16 484,46 €		52 287,52 €	90 000,00 €
Total DEPENSES		661 915,22 €	256 370,77 €	291 692,20 €	528 592,02 €
RECETTES	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	104 322,02 €		113 933,72 €	177 013,76 €
	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				58 800,00 €
	040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	317 044,65 €	360 357,58 €	354 772,24 €	352 000,00 €
	10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	232 004,97 €	8 746,91 €		
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 200,00 €		
Total RECETTES		653 371,64 €	370 304,49 €	468 705,96 €	587 813,76 €

Le résultat cumulé reporté de 2022, présente un solde positif de + 177 013.76 €

Il faut tenir compte pour l'équilibre de la section d'investissement en 2023 de restes à réaliser en dépenses en 2022 pour 59221.74 €.

LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2023

Des travaux sur le bâtiment sont prévus pour l'entretien des locaux, l'automatisation d'un portail, le renouvellement d'un tracteur ainsi que la poursuite de la rénovation de l'éclairage du parking.

Un virement de la section de fonctionnement est prévu pour couvrir les travaux de rénovation d'un hangar pris en charge par les associations « Aéro-club ». Recette qui arrive en section de fonctionnement.

Les autres crédits sont mis en réserve sur des articles comptables d'investissement.

LE RECOURS A L'EMPRUNT

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2023.

Un emprunt de 350 000 € a été contracté en 2008 pour une durée de 300 mois (25 ans - jusqu'en 2032) Le capital restant dû fin 2022 est de 133 000 €

Un emprunt de 1 440 000 € a été contracté en 2012 pour une durée de 20 ans jusqu'en 2032. Le capital restant dû est de 720 000 €.

L'état de la dette du syndicat au 31/12/2022 fait état d'un capital restant dû de : 853 000 €

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2023

B	Régime	No
Budget Principal	TVA	M4

3- MUTUALISATION DES SERVICES DES AEROPORTS COSTARMORICAINS

M. Romain MUNOZ fait un point de situation. Suite à sa prise de fonction simultanée du Directeur à St-Brieuc (depuis le 21 novembre 2022) et Lannion (depuis le 02 janvier 2023), il a été évoqué auprès des agents les pistes opérationnelles de mutualisation, les deux Syndicats faisant déjà l'objet de la Présidence commune de M. André COËNT. Il est procédé aux études et aux premières mises en œuvre de rapprochement pour les parties AFIS/Escale/SSLIA et SGS.

L'urgence concerne les agents AFIS. Il y a actuellement 2.6 ETP AFIS sur St-Brieuc (3 agents qualifiés) et 2 ETP AFIS sur Lannion (3 ETP AFIS à l'origine en 2022). Suite à la demande d'un départ en rupture conventionnelle du Responsable AFIS de Lannion et à la très récente démission d'un agent, il est envisagé d'accélérer en mutualisant un pôle commun AFIS sur les deux plateformes.

Il est envisagé de remplacer l'agent démissionnaire poste pour poste à Lannion (préavis de 30 jours, son départ sera effectif courant avril) En raison de l'urgence à couvrir le besoin de l'agent de Lannion sur le départ, il sera procédé à l'embauche de cet agent

Concernant le deuxième agent qui partira en Juin, la constitution d'un pôle d'agents AFIS bi-qualifiés avec Saint-Brieuc est envisagé ce qui permettrait de dédier un agent de Saint-Brieuc à la demande en fonction du besoin à Lannion.

M. MUNOZ rappelle que le nombre de mouvements commerciaux annuels est autour de 800 à Saint-Brieuc et de 200 à Lannion, ce qui rend le dispositif plus flexible dans ce sens.

La formation des agents polyvalents des agents de St-Brieuc à Lannion va débuter en Avril et a reçu un avis favorable de l'autorité (DSAC).

Les 3 agents AFIS de St-Brieuc habitent entre les deux plateformes et il a été demandé une dérogation pour débuter un processus de formation accéléré d'un premier agent AFIS St-Brieuc. Budgétairement, l'intérêt pour les deux syndicats mixtes est de couvrir les besoins à un coût moindre qu'un remplacement poste pour poste. Le remplacement d'un agent AFIS sera substitué par la facturation d'un forfait de mise à dispositions d'agents AFIS bi-qualifiés et d'un service global mutualisé d'escale et de planning (Responsable AFIS) mutualisé. Le coût global sera moindre pour Lannion et les plannings adaptés à la demande.

Concernant le service SSLIA, il est envisagé la mise en place d'agents polyvalents volontaires de Lannion vers Saint-Brieuc dans un premier temps via un double agrément SSLIA qui nécessite une étude et une validation de la DSAC. 2 agents SSLIA de Lannion ont manifesté leur intérêt pour la mise en place d'une phase de test. La Formation est à prévoir à St-Brieuc à partir de mi-2023.

Le Comité Syndical prend acte des projets de mutualisation opérationnelle.

AVIS FAVORABLE DU COMITE SYNDICAL

4 – POINT SUR LES PROJETS (Photovoltaïque, CTDO...)

Projet Photovoltaïque

M. Mickaël THOMAS fait un point sur la relance possible du projet photovoltaïque. Il précise que ce n'est pas LTC qui a lancé l'étude mais le Syndicat Mixte avec la SEM Breizh. Elle concernait l'emprise aéroportuaire. Compte tenu des contraintes (DSAC, Zone CTDO, constructibilité en bord de piste PLUi et Loi littoral et présence de zones humides au sud-ouest piste). Il reste une zone principale identifiée de 3 hectares au Nord-Ouest de la piste avec un potentiel de 1,2MW. Un point sur la propriété du foncier auprès de la Conservation des Hypothèques indique que certaines parcelles n'appartiennent pas au Syndicat Mixte (DSAC, Ville de Lannion, Orange et particuliers). Le Syndicat Mixte ne maîtrise pas le foncier sur ces parties. L'ensemble des bords de piste fait l'objet de baux ruraux de 9 ans avec des dates différentes (arrivant à échéance en Juillet 2023 et comme il n'ont pas été dénoncés 18 mois à l'avance ils seront reconduits tacitement). Cependant, si le choix d'une implantation photovoltaïque est fait, dans le cadre d'un changement de destination, le Syndicat Mixte a néanmoins la possibilité de dénoncer une partie du bail moyennant un préavis d'un an (désignation d'un huissier et calcul d'une indemnisation). Il est possible également d'implanter sur le parking de l'aérogare des panneaux sous forme d'ombrières. Le potentiel est de 0.6MW-crête. Au total, pour le potentiel de 1.8MWc, le coût d'investissement estimé serait de l'ordre de 2M€ hors foncier (pour celui qui n'appartient pas au Syndicat Mixte). La centrale photovoltaïque sur le bord de piste est estimée à 1.2M€ et les ombrières parking >0.8M€. La centrale à potentiel de 1940MW par an est largement supérieure aux consommations d'énergie de l'aéroport. Ce projet devrait donc faire l'objet d'une revente totale d'énergie. Sur la base de 60€/MGWh, la recette potentielle serait de 116K€/an ce qui fait un temps de retour sur investissement hors foncier de 17,5 ans.

M Gervais EGAULT indique que le montant de 60€ semble faible. M. Mickaël THOMAS précise que le prix est soumis à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), cela nécessitant qu'un fournisseur d'énergie achète le paquet d'électricité produit et sur les derniers appels d'offre, ce prix est ressorti, ce qui peut changer dans le futur. M. Gervais EGAULT indique qu'il faut quelqu'un pour consommer les 2000MW. M André COËNT indique que la zone d'activité en place est consommatrice, cela reste possible même si difficile à mettre en place en incluant de l'autoconsommation. M. Joël LE JEUNE indique que le retour sur investissement hors acquisition du foncier semble long (17 ans).

M. Mickaël THOMAS indique qu'il y a une piste à creuser sur l'autoconsommation collective, un fournisseur d'énergie se mettant en intermédiaire pour valoriser un meilleur tarif. L'estimation est basée sur les frais financiers en 2021. Le coût de l'argent ayant augmenté, ces bases ne sont plus les mêmes aujourd'hui.

Concernant les baux ruraux, il y a essentiellement du foin et il demeure une question sur la diminution des productions agricoles sur ces terrains-là. M. LE JEUNE indique qu'il s'agit des zones à très faible rendement et plus de l'entretien que d'enlever des surfaces de production. M. THOMAS précise que ces terrains ne sont pas classés en zone agricole mais en zone UY avec vocation réservée aéroport/zone d'activité. M COËNT précise qu'il s'agit d'éviter une surcharge de travail pour les agents de l'aéroport pour la fauche (30€/hectare). Concernant les ombrières, il est noté que le Syndicat Mixte maîtrise le foncier.

M COËNT demande qui peut faire quoi dans ce projet à vocation économique. Il faudra du temps pour la partie concernant les terrains (rachats).

Propositions :

- Prendre contact avec les propriétaires Le Grand et Orange pour connaître les conditions d'acquisition de leurs parcelles ?
- Prendre contact avec les agriculteurs dont les baux arrivent à échéance en 2023 ?

- Mettre à jour une étude économique en tenant compte des conditions financières 2023 ?
- En fonction des points précédents, le Syndicat pourrait procéder à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour trouver un porteur de projet (mise en concurrence)

S'agissant d'un bien d'intérêt public, il faut passer par une mise en concurrence, cela se matérialisant par un bail. Le Syndicat de l'Aéroport percevrait un bail de la part du porteur de projet.

Mme. Carine HUE indique qu'il est intéressant de poursuivre pour affiner l'étude économique sur le foncier. Il a été discuté du tarif de revente en imaginant qu'il n'y ait pas d'autoconsommation (consommation faible au niveau du Syndicat Mixte). Dans la mesure où les parcelles n'appartiennent pas au Syndicat Mixte et comme il y a une consommation importante dans l'immobilier locatif LTC, la piste que le projet soit porté par LTC plutôt que le Syndicat Mixte se pose afin d'assurer l'autoconsommation LTC.

M. André COËNT indique que le Syndicat Mixte est en support du projet mais n'a pas les moyens internes de porter le projet sous ses aspects (études, gestion et financement), Il ne peut y avoir d'autofinancement du Syndicat Mixte et la recherche du financement serait très compliquée, même pour l'investissement des ombrières. C'est de l'économie du territoire (SEM de l'agglo, SEM Breizh, porteur privé importe peu pour l'aéroport, c'est la mise à disposition des m2 qui compte pour la recette côté Syndicat Mixte et non la revente de l'énergie).

M Erven LEON indique qu'il y avait beaucoup d'investisseurs privés intéressés il y a 4 ou 5 ans. Le Syndicat Mixte ne peut pas porter l'investissement mais le projet paraît indispensable. Beaucoup de plateformes aéroportuaires s'engagent dans ces projets. **

M Joël LE JEUNE indique que les 3 premières propositions semblent bonnes. Ce n'est pas au Syndicat de l'aéroport de porter ce projet mais plutôt à LTC.

M Gervais EGAULT pense qu'il est nécessaire de séparer le projet entre ombrières parking et terrains. La partie ombrières est faisable plus rapidement. Il n'y a pas de soucis à faire avec la SEM LTC.

M. André COËNT indique que si le projet est porté par LTC, cela devra être acté rapidement pour ne pas perdre trop de temps. Il est nécessaire de couper le projet en deux (ombrières et côté piste) et de lancer un AMI.

Un consensus se dégage sur le fait que la vocation du Syndicat Mixte n'est pas la production d'énergie mais qu'il peut mettre à disposition le foncier pour permettre cette production d'énergie par une entité.

M Yann KERGOAT demande si ce projet d'ombrières sur le parking est vu comme un apport pécuniaire via cette location d'utilisation. M COËNT précise que si le Syndicat Mixte met à disposition une location de m2. Cela permet de donner une connotation économique à l'aéroport ce qui peut prétendre à conserver cet aéroport, qui ne sera plus uniquement un aéroport pour les passagers.

Mme Carine HUE indique que l'aéroport n'est pas spécialisé en immobilier locatif. Les locaux vides ne sont pas loués et sont chauffés ce qui implique des dépenses. Il faudrait peut-être mieux séparer les activités pour trouver des opportunités en fonction de chaque cœur de métier.

M. André COËNT répond que le Syndicat Mixte a besoin de s'appuyer sur une partie qui sait faire. M. André COËNT rappelle que les orientations de la Région Bretagne (réunion en février 2023) sur ces sujets est claire concernant ses 4 aéroports propriétaires (Brest, Rennes, Quimper, Dinard). Les orientations seront prises début 2024 concernant les autres aéroports bretons. Dinard et St-Brieuc sont orientés sur la maintenance aéronautique et Lannion sur une activité Drone

Le Comité Syndical prend acte et est favorable à l'étude des propositions de LTC concernant la

poursuite du projet photovoltaïque.

AVIS FAVORABLE DU COMITE SYNDICAL


Aéroport
LANNION
CÔTE DE GRANIT ROSE

3- Projet photovoltaïque

- Etude de faisabilité réalisée par la SEM Breizh en 2021

2 zones possibles au regard de l'occupation et des contraintes DGAC (en vert) :




Aéroport
LANNION
CÔTE DE GRANIT ROSE

3- Projet photovoltaïque

- Etude de faisabilité réalisée par la SEM Breizh en 2021

2 points de vigilance :

- Constructibilité au regard du futur PLUi (loi Littoral)
- Compatibilité de l'implantation de la centrale PV avec les zones humides au sud-ouest



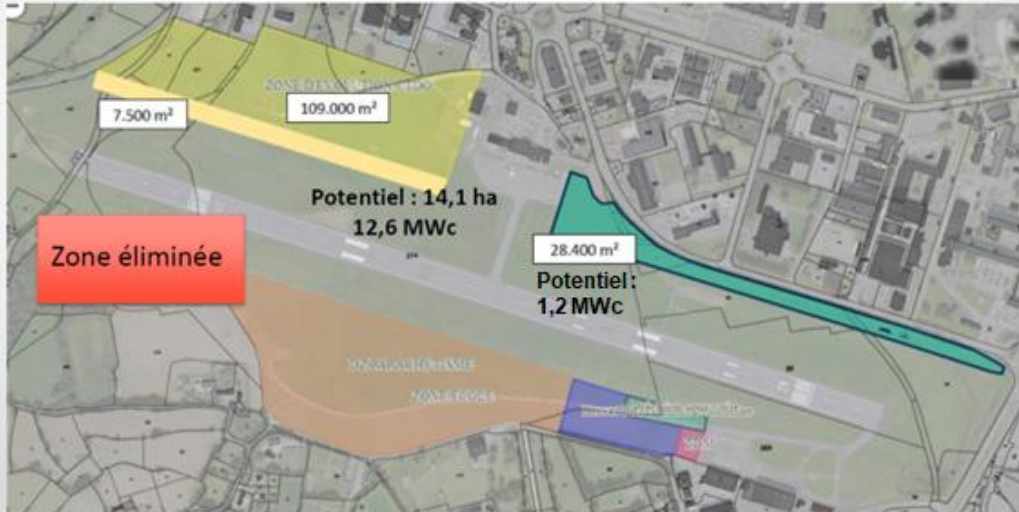


**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

3- Projet photovoltaïque

- Etude de faisabilité réalisée par la SEM Breizh en 2021

Une seule zone possible au regard des ZH, de l'occupation et des contraintes DGAC

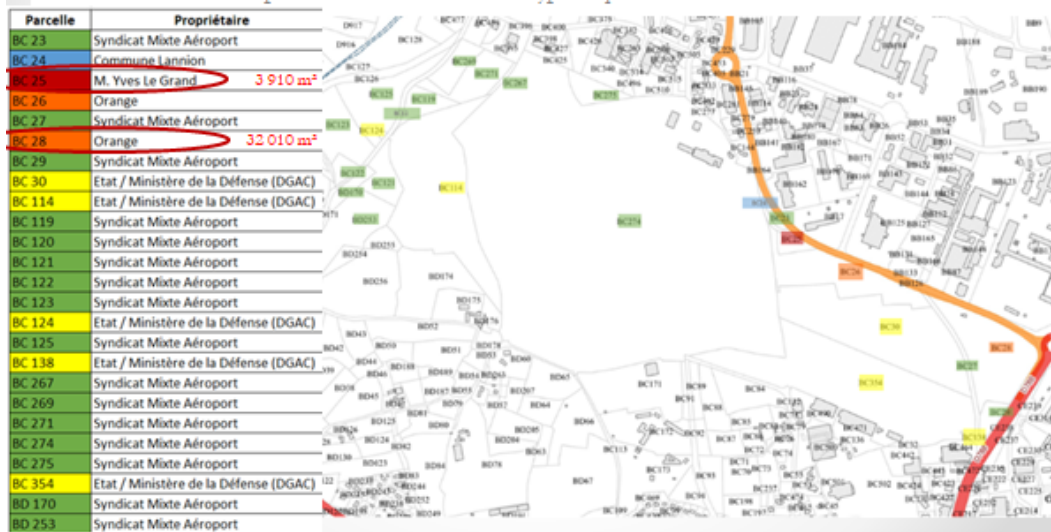


**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

3- Projet photovoltaïque

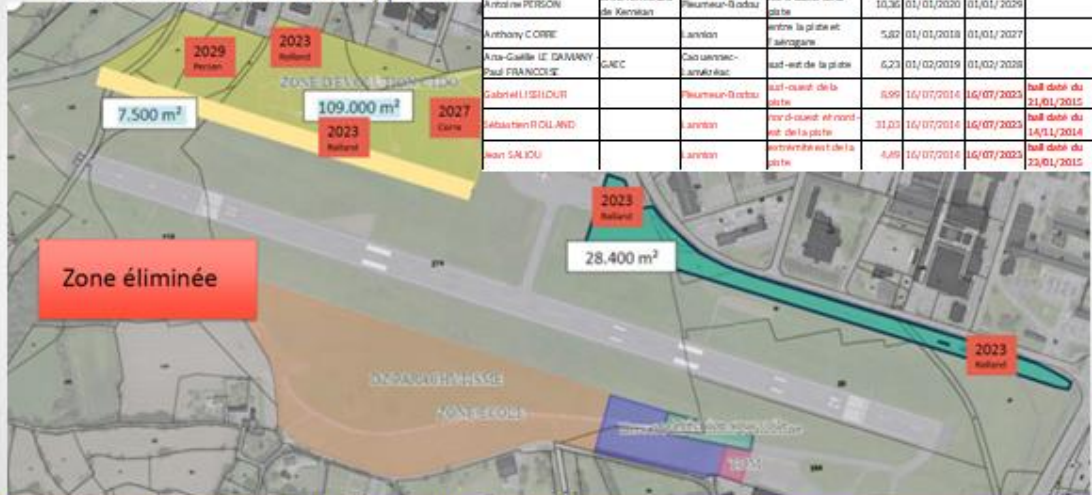
- Point sur le foncier

Vérification effectuée auprès de la Conservation des Hypothèques fin 2022



3- Projet photovoltaïque

- Point sur les baux agricole



Congé pour changement de destination du fond à délivrer avec un préavis d'un an
 Le bail signé par M. ROLLAND comprend des parcelles appartenant à Orange et à M. Le Grand, que le syndicat n'aurait pas dû donner à bail, n'étant pas propriétaire (motif de nullité partielle)

3- Projet photovoltaïque

- Etude de faisabilité réalisée par la SEM Breizh en 2021
- POTENTIEL en ombrières au-dessus du parking : 0,6 MWc



3- Projet photovoltaïque

- Complément d'étude réalisé par le service énergies de LTC en 2021

Etude de faisabilité économique :

- Investissement :

Centrale PV au sol au nord-est de la piste : estimée à 1,2 M€ HT

Ombrières sur parking : 0,84 M€ HT

Σ : 2,04 M€ HT (hors foncier)

- Production PV :

Estimée à 1 940 MWh par an, en revente totale

- Recette estimée par an :

116 400 € HT, à 60 € HT le MWh

- Temps de retour sur investissement : 17,5 ans (hors foncier)

Projet Drones (CTDO)

M. Erven LEON indique qu'il a fait un rendez-vous récemment avec M. LE BOUFFANT. Il précise que l'aéroport de Lannion a créé un centre d'essai en vols. Il faudra disposer d'un plateau technique pour que les entreprises viennent tester, équiper ou monter des drones. Un certain nombre de contacts sont pris avec XL qui a une activité drone qui pourrait être rapatriée sur Lannion. Le CTDO sera présent au Bourget avec un travail de réseau. Cependant, cela passera obligatoirement par le recrutement d'une personne qui a une vocation technico-commerciale pour structurer cette activité. Il y a une carte à jouer avec le couleur à ouvrir avec l'accès en mer et pourquoi pas vers l'activité défense. C'est une opportunité pour la plateforme et l'écosystème breton. Il faut enclencher et contacter Thales, Naval Group sous certains aspects.

M. André COËNT ajoute qu'il y a un potentiel industriel pour la construction de drones. Cela ne va pas aussi vite que la Région Normande qui a mis en place 2 salariés pour structurer cette activité. Si cette activité économique n'est pas travaillée, elle va partir vers un autre écosystème.

M. Romain MUNOZ indique que le CTDO n'a pour l'heure aucune personnalité juridique, il s'agit d'une marque. La Région Normandie qui s'est inspiré des premières démarches sur Lannion a structuré un écosystème drones associant le privé, la recherche et la Région, cela incluant plusieurs recrutements. Lannion dispose d'un écosystème favorable avec les entreprises de la technopole pour apporter un support aux porteurs de projets

Drone.

Le Comité Syndical prend acte et est favorable à la poursuite du travail autour du positionnement de la plateforme de Lannion en tant que centre d'essai en vols.

AVIS FAVORABLE DU COMITE SYNDICAL

5 – POINT SUR L'AVITAILLEMENT (départ AIR BP octobre 2023)

M. Romain MUNOZ fait un point de situation. Le contrat avec AIR BP a été prolongé jusqu'à fin 2023. Il est nécessaire de lancer un nouvel appel d'offre rapidement. Il n'est pas garanti qu'Air BP réponde. Il est difficile de créer un marché joint avec Saint-Brieuc pour le moment, le contrat avec AIR TOTAL étant en milieu de reconduction tacite. Il n'est pas certain qu'AIR TOTAL souhaite se positionner sur Lannion. Un point de situation sera effectué en fonction des réponses à l'appel d'offre.

AVIS FAVORABLE DU COMITE SYNDICAL

**6 – POINT SUR LE DOSSIER PRUD’HOMMAL de M. ERIC
VINCENT**

M. Romain MUNOZ fait un point de situation. M Eric Vincent avait été licencié pour faute grave. Le Tribunal des Prud’hommes avait partiellement donné raison au Syndicat Mixte et avait requalifié le licenciement avec cause réelle et sérieuse. M. Vincent avait fait appel de la décision et une médiation a eu lieu en présence des parties et de leurs avocats. Le projet d’accord fait l’objet d’une clause de confidentialité et les parties acteraient la situation suivant la décision des Prud’hommes moyennant quelques aménagements ce qui éviterait les frais et le temps passé pour plaider le dossier en Cour d’Appel.

**7– POINT SUR LA REFONTE DE LA CONVENTION AVEC LA
DGAC**

M. Romain MUNOZ fait un point de situation. L’ancienne Convention datant des années 90 devra être refondue prochainement. Le Comité Syndical sera informé des suites du dossier.

8 – QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 11h50

André COENT, Président		Joël LE JEUNE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	---	--